

La lettre d'information des ETF de Franche-Comté N°1 – juin 2015



A votre service pour mieux vous informer

Vous étiez un certain nombre à penser que le bulletin ancienne formule ne répondait plus à vos attentes en déplorant son manque de réactivité quant à l'actualité. Cette nouvelle formule se veut plus moderne et vous sera désormais adressée plus régulièrement.

Son envoi se fera prioritairement par courrier électronique et à ce titre, il est impératif de nous communiquer votre adresse mail pour le recevoir.

Levée de présomption de salariat : formation en gestion d'entreprise forestière

L'arrêté concernant la formation en gestion d'entreprise forestière, prévue dans une des conditions de levée de présomption de salariat, est paru le 4 mai 2015 (publié le 14 mai). Il indique que « La formation est d'une durée totale de 150 heures. Elle comprend obligatoirement une période de mise en situation en milieu professionnel d'une durée de 35 heures dans une entreprise ou exploitation de travaux forestiers ». Le programme de formation contient les éléments suivants : - Gérer une entreprise du secteur des travaux forestiers dans une perspective de durabilité - Connaître les grands principes de la comptabilité et de la gestion économique d'un chantier.

Quelles sont les consignes de sécurité à observer aux abords des lignes électriques ?

Vos activités vous placent à proximité des lignes électriques : respectez une bonne distance ! Car il ne suffit pas de toucher pour s'électrocuter : si vous ou vos appareils approchez trop près, vous risquez de provoquer un arc électrique appelé également "amorçage".

Les activités de travaux forestiers à proximité des lignes électriques sont concernées par ce danger. Pour livrer les premiers éléments de sécurité RTE et ERDF disposent d'un site d'information qui rappelle le respect des distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention à appliquer : www.sousleslignes-prudence.com.

Le traitement des grumes...du bon usage des produits phytosanitaires

Le Comité d'orientation Forêt-Bois de Franche-Comté vous informe au travers d'un document que vous pouvez télécharger à l'adresse suivante :

www.etfcontoils.com/COFOB.pdf

Il vous apportera un éclairage sur les pratiques réglementaires ainsi que sur les techniques alternatives à envisager pour réduire le recours à ces traitements dont nous ne devons pas sous-estimer les conséquences comme les problèmes de pollution de nos rivières karstiques.

Compte pénibilité : Pour répondre à l'inquiétude des entreprises, le gouvernement a annoncé des aménagements. L'employeur n'aura plus à remplir une fiche individuelle pour chacun de ses salariés. Il lui faudra simplement appliquer le référentiel de la branche dans laquelle son employé travaille. De plus l'application des six derniers critères est reportée à juillet 2016.

La DNS : Obligatoire au 1^{er} janvier 2016, la déclaration sociale nominative constitue une déclaration unique, mensuelle et dématérialisée des salaires. Il convient dès à présent de vérifier l'adaptation de son logiciel de paie avec la procédure DNS.



Ce début d'année a été marqué par le décès des suites d'une longue maladie de Didier BARTHELET.

Didier était salarié de Pro-Forêt depuis 1999 où il était en charge d'animer les actions liées au développement de la filière Bois Energie en Franche-Comté. Passionné par son travail, il était très apprécié par nos différents partenaires et interlocuteurs.

Didier avait débuté à l'Office National des Forêts avant de devenir ETF. Il a notamment participé au développement de l'association comme administrateur et trésorier.

En 1997, il avait fait le choix de se réorienter en suivant une formation au BTS Gestion Forestière.

Didier était véritablement ce que nous pouvons appeler un autodidacte. Il avait une réelle soif d'apprendre. Quand il a commencé à travailler sur les actions Bois Energie, il partait d'une feuille blanche. 15 ans après, il était devenu une référence dans la filière.

Véritable bourreau de travail, il ne comptait pas ses heures, on pouvait l'appeler à tout moment en cas de besoin.

Il avait 59 ans et devait partir en retraite à la fin de cette année !

Adieu l'ami !



A vos agendas

**L'Assemblée générale de Pro-Forêt Entraide
se tiendra le vendredi 3 juillet 2015 à 9h30
à la Maison de la Forêt et du Bois**

Celle de Pro-Forêt à 14h30

TPE jeune apprenti

Le Président de la République a confirmé le 30 avril 2015 une mesure phare pour le recrutement des apprentis dans les entreprises de moins de 11 salariés : l'aide "TPE jeune apprenti" lorsque l'apprenti est mineur. Dès le 1er juillet 2015, cette mesure permettra une exonération de charges et de salaires pour les entreprises de moins de 11 salariés embauchant des apprentis de moins de 18 ans pour la première année du contrat (soit une aide de 4400 €). Toutes les informations sur <http://travail-emploi.gouv.fr/>

Mise en place d'une SCOP Travaux Forestiers en Franche-Comté ?

Le 27 mars dernier une réunion d'information a été organisée en présence de M. GUIBOURDENCHE de NATURASCO. Afin de poursuivre nos travaux nous prévoyons d'organiser des rencontres individuelles. Si vous êtes intéressés, merci de bien vouloir nous contacter au 03 81 41 35 18. Pour tout renseignement sur le projet, nous vous renvoyons au dernier bulletin de l'ETF Comtois que vous pouvez également retrouver sur notre site Internet : etfcomtois.com



Un ETF au CA de la MSA !

Le nouveau Conseil d'administration de la MSA de Franche-Comté a été élu le 5 mars 2015 pour 5 ans.

Michel PETITE, ETF à Evillers, élu dans le collège 1 sur le canton de Levier y fait son entrée.

C'est la 1^{ère} fois que notre profession est ainsi représentée. Nous ne pouvons que nous en féliciter !

A noter également que Philippe BONNEFOY a été élu dans le collège 3 sur le canton de Levier et que Philippe CANNELLE et Damien VIVOT sont tous deux élus suppléants



Une nouvelle recrue à Pro-Forêt !

Afin de renforcer l'animation des actions de Pro-Forêt, l'association compte une nouvelle recrue : Ludovic NENING.

Ludivine FAIVRE qui avait été embauchée début janvier sur les actions Bois Energie a décidé de mettre un terme à son contrat. Nous la remercions pour le travail réalisé et lui souhaitons une bonne continuation.

La retraite, c'est pour bientôt ?

L'AROFA-FC est l'Association des Retraités des Organismes Professionnels Agricoles de Franche-Comté. Ses objectifs sont de défendre les droits des retraités, de développer des liens d'amitié entre ses membres.

Elle offre à ses adhérents de nombreux avantages comme auprès du Crédit Agricole. Les adhérents peuvent bénéficier de l'accord national et MUTUALIA relatif à la complémentaire santé.

www.fnaropa.fr

Des mesures pour l'emploi

Le 1^{er} Ministre a annoncé le 9 juin des mesures en faveur de l'emploi dans les TPE. Parmi les annonces, on peut citer l'aide de 4000 € à la première embauche.

[En savoir plus](#)

Nous étions présents



12 mai : Comité d'Orientation Forêt Bois (Laurent PETIT)

13 mai : Réunion avec les partenaires financiers à Besançon (Alain et Ludovic)

27 mai : Commission des affaires sociales de la FNEDT à Paris (Alain)

29 mai : Réunion d'information sur la prestation de service à l'international à Baume (Ludovic)

29 mai : AG des Scieurs résineux (Pascal MOYSE et Michel PETITE)

Les formations ETF à venir



23, 24, 25, 30 juin et 1^{er} juillet : formation soudure (5 jours)

Le programme des formations 2015 est consultable sur notre site Internet rubrique formation : etfcomtois.com

Le programme 2016 est en cours de préparation ! Faites nous part de vos besoins !

Décès

Nous avons appris le décès accidentel de Claude Frossard à l'âge de 59 ans. Nous adressons à ses proches nos sincères condoléances.



Pour obtenir un identifiant, merci de nous contacter au 03 81 41 35 18 (service réservé aux adhérents)

Nous contacter :

Valérie BOLE (valerie.bole@pro-foret.com)

Ludovic NENING (ludovic.proforet@free.fr) 06 74 91 15 53

Alain ROTH (proforet@free.fr) 06 82 49 15 17

Tél. : 03 81 41 35 18 / Fax : 03 81 51 79 76

Email : info@pro-foret.com

Site internet : www.etfcomtois.com